

MAINTIEN DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES À LA COUR DU QUÉBEC

Québec, le 16 décembre 2020

La Cour du Québec souhaite informer les justiciables ainsi que les membres de la communauté juridique que l'annonce des autorités gouvernementales d'hier n'affecte pas les activités judiciaires prévues au cours des prochaines semaines.

Ainsi, les activités planifiées dans tous les palais de justice du Québec sont maintenues, que ce soit à la Chambre criminelle et pénale, à la Chambre civile ou encore à la Chambre de la jeunesse, y compris celles qui doivent avoir lieu d'ici le 11 janvier 2021.

La juge en chef,

(signature)
Lucie Rondeau